

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI

COMMUNE DE FIGUIL

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

NORTH REGION

MAYO-LOUTI DIVISION

FIGUIL COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

TECHNICAL SERVICE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°12/AONO/RN/D42/C-FIGUIL/CIPM/SIGAMP/2023 DU 02/11/2023
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION
DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX, COMMUNE DE FIGUIL , DEPARTEMENT
DU MAYO-LOUTI, REGION DU NORD.

EN PROCEDURE D'URGENCE

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la convention de financement FEICOM/Commune de FIGUIL, le Maire de la Commune de FIGUIL lance pour le compte de la Commune de FIGUIL, un appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'une unité de transformation des produits forestiers non ligneux, Commune de FIGUIL, Département du Mayo-Louti, Région du Nord. En procédure d'urgence.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent les grandes tâches suivantes, détaillées dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif. il s'agit d'un bâtiment type plain-pied.

- Installation et terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonnerie et élévations ;
- Charpente et couverture ;
- Menuiserie bois et métallique ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- Plomberie.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois.

4. Allotissement

Les travaux du présent Appel d'Offres font l'objet d'un lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issu des études préalables est de 48 909 628 (quarante-huit millions neuf cent neuf mille six cent vingt-huit) FCFA TTC.

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et travaux publics.

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le FEICOM/Commune de FIGUIL, Exercice 2023.

7. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de : 978 193 (Neuf cent soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-treize) FCFA, établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

)

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de FIGUIL dès Publication de l'avis d'Appel d'Offres.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat du Maire de la Commune de FIGUIL dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de 70 000 (soixante-dix mille) FCFA, payable à la Recette municipale de la Commune de FIGUIL.

10. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six(06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat de la Commune de FIGUIL au plus tard 30/11/23 à 10 heures précises.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°12/AONO/RN/D42/C-FIGUIL/CIPM/SIGAMP/2023 DU 02/11/2023
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION
DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX, COMMUNE DE FIGUIL, DEPARTEMENT
DU MAYO-LOUTI, REGION DU NORD.

EN PROCEDURE D'URGENCE

Chaque soumissionnaire dépose ses pièces administratives dans une enveloppe anonyme portant la mention :
"A ouvrir qu'en séance de dépouillement"

établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du

12du

11-Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 978 193 (Neuf cent soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-treize) FCFA valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être imparativement produites en originaux ou en copies certifiées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

12-Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 30/11/2023 à 11 heures dans la salle de Commission de la Commune de FIGUIL.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13-Critères d'évaluation (la grille d'évaluation est jointe en annexe)

L'évaluation des offres se fera en un seul temps et en trois (03) étapes :

- 1^{re} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

)

A- Principaux critères éliminatoires :

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture
- Absence ou Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues
- Note technique inférieur au seuil minimal requis (70%), soit 35 oui sur 50 possibles.
- Non-conformité du modèle de soumission au DAO

B- Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 50 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Situation financière ;
- Présentation générale de l'Offre
- Références des travaux similaires (bâtiment s'élevant au moins à 40 000 000 (quarante millions) FCFA (photocopies premières et dernières pages des contrats et procès-verbal de réception) ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux;
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale à seize millions (16 000 000) FCFA;
- Consentement des clauses à caractères administrative et technique.

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 35 oui sur 50 possibles soit (70%), seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée (grille d'évaluation jointe en annexe)

14-Références prix et attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

15-Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de FIGUIL.

17-Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants :

673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Copie:

- Préfet/ML ;
- ARMP;
- MINMAP/ML ;
- Président CIPM/FGL;
- DD/MINEPAT/ML ;
- RM/FGL
- Affichage
- CHRONO/ARCHIVES.

